

**SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DU SAGUENAY**  
**TABLE DES MATIÈRES**  
**PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE 17 AOÛT 2022**

22-186 Adjudication - Émission de billets .....	2
22-187 Concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 274 000 \$ .....	4

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil d'administration de la Société de transport du Saguenay, tenue le 17 août 2022 à 11 h, via ZOOM sous la présidence de M. Claude Bouchard.

**Sont présents :** Mesdames Martine Lafond et Lina Tremblay ainsi que Messieurs Claude Bouchard, Jimmy Bouchard, Marc Bouchard, Yves Darveau, Michel Potvin, Jean Tremblay et Michel Tremblay.

**Est absent :** Monsieur Marc Bouchard son absence est motivée

**Assistent également :** Monsieur Frédéric Michel, directeur général par intérim ainsi que Mesdames Éline Bouchard, directrice des finances et des ressources matérielles, trésorière et Eve-Marie Lévesque, conseillère en communication et secrétaire générale.

M. Bouchard la bienvenue à tous.

Proposé par M. Michel Tremblay

Appuyé par Mme Martine Lafond

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE l'ordre du jour soit et est adopté dans sa forme et teneur.

**22-186 Adjudication - Émission de billets**

Date d'ouverture :	15 août 2022	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	3 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère de Finances d Québec	Date d'émission :	22 août 2022
Montant :	1 274 000 \$		

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport du Saguenay a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 22 août 2022, au montant de 1 274 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes.

1	CAISSE DESJARDINS DE CHICOUTIMI		
	232 100 \$	4,31000 %	2023
	242 800 \$	4,31000 %	2024
	254 300 \$	4,31000 %	2025
	266 000 \$	4,31000 %	2026
	278 800 \$	4,31000 %	2027
	Prix : 100,00000		Coût réel : 4,31000 %

2	FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.		
	232 100 \$	4,10000 %	2023
	242 800 \$	4,10000 %	2024
	254 300 \$	4,05000 %	2025
	266 000 \$	4,00000 %	2026
	278 800 \$	4,10000 %	2027
	Prix : 99,08400		Coût réel : 4,38765 %

3	BANQUE ROYALE DU CANADA		
	232 100 \$	4,77000 %	2023
	242 800 \$	4,77000 %	2024
	254 300 \$	4,77000 %	2025
	266 000 \$	4,77000 %	2026
	278 800 \$	4,77000 %	2027
	Prix : 100,00000		Coût réel : 4,77000 %

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DE CHICOUTIMI est la plus avantageuse;

**POUR CES MOTIFS**

Il est proposé par Monsieur Yves Darveau

Appuyé par Monsieur Jimmy Bouchard

**ET RÉSOLU INANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Société de transport du Saguenay accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DE CHICOUTIMI pour son emprunt par billets en date du 22 août 2022 au montant de 1 274 000 \$ effectué en vertu des règlements

d'emprunts numéros 162, 182, 186 et 190. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

### **22-187 Concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 274 000 \$**

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Société de transport du Saguenay souhaite emprunter par billets un montant total de 1 274 000 \$, lequel emprunt sera réalisé le 22 août 2022 et sera réparti comme suit :

<b>Règlements d'emprunts #</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
162	133 300 \$
182	62 400 \$
186	725 300 \$
186	181 300 \$
190	171 700 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT la révision, en amont, dudit dossier par le *Comité de suivi des finances* de la Société de transport du Saguenay;

### **POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par Monsieur Yves Darveau

Appuyé par Monsieur Jimmy Bouchard

### **RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution, comme si ici au long récit;

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 22 août 2022;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 22 février et le 22 août de chaque année;
3. les billets seront signés par le président de la Société de transport du Saguenay et la trésorière et directrice des finances et des ressources matérielles de la Société de transport du Saguenay;

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2023.</b>	<b>232 100 \$</b>	
<b>2024.</b>	<b>242 800 \$</b>	
<b>2025.</b>	<b>254 300 \$</b>	
<b>2026.</b>	<b>266 000 \$</b>	
<b>2027.</b>	<b>278 800 \$</b>	<b>(à payer en 2027)</b>
<b>2027.</b>	<b>0 \$</b>	<b>(à renouveler)</b>

D'AUTORISER le directeur général par intérim ou la trésorière et directrice des finances et ressources matérielles à signer, pour et au nom de la Société de transport du Saguenay, tout contrat ainsi que tous autres documents et à poser tout autre geste pouvant être requis ou à accomplir toute chose qu'ils jugeront utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;

**Levée de la séance à 11 h 08.**

\_\_\_\_\_  
Président

\_\_\_\_\_  
Secrétaire